

5 NOVEMBRE 2007



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 5 novembre 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur **JEAN-MARC MALTAIS**.

Madame la mairesse Pauline Quinlan était absente de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et greffier par intérim est aussi présent.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2007-11-598 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2007

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2007-11-599 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 22 octobre 2007

## 5 NOVEMBRE 2007

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2007-11-600 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2007
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2007
- 2007-11-601 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 23 octobre 2007
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2007-11-602 4.1 Inscriptions aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec du 24 au 26 avril 2008
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 **TRÉSORERIE**
- 2007-11-603 7.1.1 Radiation de certaines créances irrécouvrables
- 2007-11-604 7.1.2 Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence
- 2007-11-604.1 7.1.3 Rapport sur les Indicateurs de gestion 2006
- 2007-11-605 7.1.4 Adoption des amendements budgétaires au 31 octobre 2007
- N.M. 7.1.5 Dépôt du rapport semestriel des prévisions budgétaires révisé pour l'année 2007 et les états comparatifs au 30 septembre 2007
- 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.3 **URBANISME**
- 2007-11-606 7.3.1 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un agrandissement du bâtiment principal jusqu'à concurrence d'un rapport espace bâtiment/terrain maximum de 0,08 et d'un rapport plancher/terrain maximum de 0,10 (5 chemin Rumsby, lot 3 163 704)

## 5 NOVEMBRE 2007

### 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

### 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

2007-11-607 7.5.1 Offre de Monsieur Sylvain Choquette concernant les matériaux de l'ancien Centre communautaire et la réfection du circuit patrimonial

### 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

2007-11-608 7.6.1 Nomination d'un lieutenant à la Caserne 2 du Service de sécurité incendie de Bromont

2007-11-609 7.6.2 Autorisation donnée à Monsieur Carol Labrecque, préventionniste de la Ville de Bromont, pour émettre des constats d'infraction

### 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

2007-11-610 7.7.1 Appui de la Ville de Bromont au projet du Centre MiQro Innovation

## 8. **DIVERS**

2007-11-611 8.1 Cotisation 2008 de la Ville de Bromont en qualité de municipalité membre du réseau Les Arts et la Ville

2007-11-612 8.2 Cotisation de la Ville de Bromont au CEFRIO du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2008

2007-11-613 8.3 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à Québec Municipal

## 9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

N.M. 9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

2007-11-614 9.2 Nomination des représentants de l'employeur au sein du comité de retraite du régime de retraite des policiers syndiqués de la Ville de Bromont

2007-11-615 9.3 Permanence de Monsieur Richard Joyal au poste de Directeur des finances et trésorier

## 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière et de la séance régulière ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenues les 10 et 17 octobre 2007

## 5 NOVEMBRE 2007

- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| N.M.        | 10.2       | Dépôt du compte rendu de la rencontre du 5 septembre 2007 du Comité de la famille de Bromont   |
| N.M.        | 10.3       | Dépôt de la correspondance de Sr. Renée Deguire relativement au décès du Père Claude Piel  |
| N.M.        | 10.4       | Dépôt de la lettre de la Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe  |
| N.M.        | 10.5       | Dépôt d'une correspondance de Recyc-Québec relativement à la compensation pour la collecte sélective 2005-2006                                     |
| N.M.        | 10.6       | Dépôt de l'autorisation à célébrer les mariages de même que les unions civiles de Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais                         |
| N.M.        | 10.7       | Dépôt des prévisions budgétaires 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Bromont  |
| N.M.        | 10.8       | Dépôt de la démission de Madame Anne Joncas à titre de membre du comité de gestion du Domaine naturel du Lac Gale                                  |
| N.M.        | 10.9       | Dépôt d'une correspondance et de la liste des membres du conseil d'administration 2007-2008 d'Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont |
|             | <b>11.</b> | <b><u>VARIA</u></b>  |
| 2007-11-616 | 11.1       | Engagement à la création d'une zone de conservation  |
|             | <b>12.</b> | <b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>   |
| 2007-11-617 | <b>13.</b> | <b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>   |

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-598**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2007 avec la modification suivante :

Le sujet suivant est ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

11.1 Engagement à la création d'une zone de conservation.

**ADOPTÉ**

**2007-11-599**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 22 OCTOBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal tenue le 22 octobre 2007.

**ADOPTÉ**

**2007-11-600**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS  
D'OCTOBRE 2007**

**5 NOVEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2007 au montant de **UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOLLARS ET DIX-NEUF CENTS (1 952 760,19)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'OCTOBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2007. Le montant des permis émis durant le mois d'octobre 2007 se chiffre à **SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT-SIX MILLE TROIS CENTS DOLLARS (7 526 300 \$)**.

**2007-11-601**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
23 OCTOBRE 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 23 octobre 2007.

**ADOPTÉ**

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-602**

**INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 24 AU 26 AVRIL 2008**

ATTENDU QUE les assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) auront lieu du 24 au 26 avril 2008 au Centre des congrès de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer les frais d'inscription aux assises annuelles de l'UMQ ainsi que tous les frais inhérents auxdites assises qui se dérouleront du 24 au 26 avril 2008 au Centre des congrès de Québec, pour madame la mairesse Pauline Quinlan et messieurs les conseillers Jean-Marc Maltais, Alain Chénier et Onil Couture.

**ADOPTÉ**

**2007-11-603**

**RADIATION DE CERTAINES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

ATTENDU QUE le Service des finances recommande de radier certaines créances irrécouvrables ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la radiation des créances irrécouvrables totalisant un montant de **ONZE MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS ET QUARANTE-NEUF CENTS** (11 808,49\$) ainsi que les intérêts s'y rapportant, le tout tel que décrit au rapport du trésorier daté du 5 novembre 2007.

**ADOPTÉ**

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-604**

**TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE  
FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale ainsi que de ses annexes ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Bromont s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxes fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

QUE la Ville de Bromont approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 25 octobre 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

QUE la Ville de Bromont s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-604.1**

**RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2006**

ATTENDU QUE sous l'autorité de l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec* (L.R.Q., c. M-22.1), le ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec a adopté l'Arrêté ministériel concernant l'établissement d'indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (R.R.Q., c. M-22.1, r. 1.2);

ATTENDU QUE selon l'article 3 de cet arrêté, toute municipalité locale doit, à l'égard de chaque exercice financier, mesurer la performance relative à toute activité de son administration qui est déterminée à son annexe, en calculant, suivant la formule qui y est prescrite, la valeur de chaque indicateur qui se rapporte à cette activité;

ATTENDU QUE selon l'article 5, ce document doit être déposé, au plus tard le 31 décembre de l'exercice financier qui suit celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion, lors d'une séance ordinaire du Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil vient de prendre connaissance d'un document de 27 pages intitulé « Indicateurs de gestion 2006 »;

ATTENDU QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont prenne acte du document « Indicateurs de gestion 2006 ».

**ADOPTÉ**

**2007-11-605**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 OCTOBRE  
2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2007.

**5 NOVEMBRE 2007**

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2007 ET LES ÉTATS  
COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport semestriel des prévisions budgétaires révisé pour l'année 2007 et les états comparatifs au 30 septembre 2007.

**2007-11-606**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA  
CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT  
PRINCIPAL JUSQU'À CONCURRENCE D'UN RAPPORT ESPACE  
BÂTIMENT/TERRAIN MAXIMUM DE 0,08 ET D'UN RAPPORT  
PLANCHER/TERRAIN MAXIMUM DE 0,10 (5 CHEMIN RUMSBY,  
LOT 3 163 704)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un agrandissement du bâtiment principal jusqu'à concurrence d'un rapport espace bâtiment/terrain maximum de 0,08 et d'un rapport plancher/terrain maximum de 0,10 (5 chemin Rumsby, lot 3 163 704).

**ADOPTÉ**

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-607**

**OFFRE DE MONSIEUR SYLVAIN CHOQUETTE CONCERNANT LES  
MATÉRIAUX DE L'ANCIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE ET LA  
RÉFECTION DU CIRCUIT PATRIMONIAL**

ATTENDU la démolition prochaine de l'ancien Centre communautaire, situé au 40, chemin Compton à Bromont ;

ATTENDU la nécessité de restaurer les éléments de bois et les piédestaux du circuit patrimonial, ce dernier étant composé de vingt (20) panneaux et de trois (3) murales ;

ATTENDU l'offre de Monsieur Sylvain Choquette qui consiste à récupérer les poutres de bois de l'ancien Centre communautaire et qu'en échange, il nous offre de restaurer gratuitement les panneaux et murales du circuit patrimonial ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la proposition de Monsieur Sylvain Choquette.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à rédiger et à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Monsieur Sylvain Choquette concernant les modalités de récupération des matériaux de l'ancien Centre communautaire et des travaux de réfection du circuit patrimonial.

D'exiger de Monsieur Choquette tous les permis requis pour le travail de récupération ainsi qu'une assurance responsabilité civile concernant ce chantier protégeant la Ville de toute poursuite en cas d'accident et/ou d'incident.

**ADOPTÉ**

**2007-11-608**

**NOMINATION D'UN LIEUTENANT À LA CASERNE 2 DU SERVICE  
DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BROMONT**

ATTENDU QU'un poste de lieutenant à la caserne 2 était disponible et n'avait pas été comblé en 2006 ;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été refait en octobre 2007 ;

**5 NOVEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Bruno Vachon soit nommé au poste de lieutenant à la caserne 2  
du Service des incendies de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2007-11-609**

**AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR CAROL LABRECQUE,  
PRÉVENTIONNISTE DE LA VILLE DE BROMONT, POUR ÉMETTRE  
DES CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 du règlement numéro 858-2002, il y a lieu de nommer un fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, notamment le règlement numéro 858-2002 sur les permis et certificats ainsi que le règlement numéro 860-2002 sur la construction ;

ATTENDU QUE l'article 10 (11) du règlement numéro 858-2002 donne le pouvoir au fonctionnaire désigné d'émettre tout constat d'infraction relatif à une infraction aux règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le *Code national du bâtiment du Canada* et le *Code national de prévention des incendies du Canada* font partie du règlement de construction numéro 860-2002, tel qu'amandé, de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite que Monsieur Carol Labrecque, préventionniste, ou en son absence, Monsieur Richard Chouinard, directeur du Service des incendies, puissent émettre des constats d'infraction en relation avec lesdits règlements d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Carol Labrecque, préventionniste, ou en son absence, Monsieur Richard Chouinard, directeur du Service des incendies, à émettre tout constat d'infraction relatif à une infraction aux règlements d'urbanisme, dans le cadre de ses fonctions, relativement aux règlements numéro 858-2002 et 860-2002.

**ADOPTÉ**

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-610**

**APPUI DE LA VILLE DE BROMONT AU PROJET DU CENTRE  
MIQRO INNOVATION**

ATTENDU l'implication des compagnies IBM, DALSA et SOLVISION pour fonder le Centre MiQro Innovation qui serait implanté à Bromont;

ATTENDU l'ampleur de ce projet;

ATTENDU les retombées économiques potentielles;

ATTENDU le montage financier proposé;

ATTENDU QUE les négociations sont actuellement en cours;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le montage financier proposé pour l'implantation du Centre MiQro Innovation à Bromont et de mandater le directeur général de la Ville à poursuivre les négociations.

**ADOPTÉ**

**2007-11-611**

**COTISATION 2008 DE LA VILLE DE BROMONT EN QUALITÉ DE  
MUNICIPALITÉ MEMBRE DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE**

ATTENDU QUE le montant de la cotisation 2008 au réseau Les Arts et la Ville est de CENT CINQUANTE DOLLARS (150 \$);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150\$)**, à l'ordre de Les Arts et la Ville, somme représentant la cotisation 2008 en qualité de Municipalité membre.

**ADOPTÉ**

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-612**

**COTISATION DE LA VILLE DE BROMONT AU CEFRIO DU 1<sup>ER</sup>  
NOVEMBRE 2007 AU 31 OCTOBRE 2008**

ATTENDU QU'il est temps pour la Ville de renouveler sa cotisation annuelle à CEFRIO;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **MILLE DOLLARS (1000,00 \$)**, plus taxes, au Cefrio, somme représentant le renouvellement de la cotisation, du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2008, de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2007-11-613**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT  
À QUÉBEC MUNICIPAL**

ATTENDU QU'il est temps de renouveler notre adhésion à Québec MUNICIPAL pour l'année 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (854,63 \$)**, taxes incluses, à Québec MUNICIPAL, somme représentant l'adhésion annuelle de la Ville de Bromont au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2008.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**5 NOVEMBRE 2007**

**2007-11-614**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR AU SEIN  
DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES  
POLICIERS SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le nouveau régime de retraite des policiers syndiqués de la Ville de Bromont entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

ATTENDU QUE le règlement du régime de retraite prévoit la formation d'un comité de retraite, composé de cinq (5) membres votants, dont deux (2) membres représentant l'employeur et sont désignés par ce dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur des finances et trésorier et la directrice des ressources humaines soient nommés pour représenter l'employeur au sein du comité de retraite.

**ADOPTÉ**

**2007-11-615**

**PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD JOYAL AU POSTE DE  
DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER**

ATTENDU QUE Monsieur Richard Joyal a complété sa période d'essai de six (6) mois au poste de directeur des finances et trésorier, suite à son embauche le 30 avril 2007 ;

ATTENDU QUE Monsieur Richard Joyal a rencontré les objectifs reliés à l'exercice de sa fonction et a satisfait aux attentes de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général, a déposé le rapport d'évaluation de Monsieur Joyal et recommande sa permanence ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**5 NOVEMBRE 2007**

QUE Monsieur Richard Joyal obtienne sa permanence au sein de la Ville de Bromont, au poste de directeur des finances et trésorier et ce, à partir du 30 octobre 2007, au salaire de la classe 6 échelon 2 1/2 et que les conditions de travail de Monsieur Joyal soient celles prévues aux « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont ».

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET DE  
LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA  
TENUES LES 10 ET 17 OCTOBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance régulière et de la séance régulière ajournée du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Yamaska tenues les 10 et 17 octobre 2007.

**N.M.**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 SEPTEMBRE  
2007 DU COMITÉ DE LA FAMILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 5 septembre 2007 du Comité de la Famille de Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE SR. RENÉE DEGUIRE  
RELATIVEMENT AU DÉCÈS DU PÈRE CLAUDE PIEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de Sr. Renée Deguire relativement au décès du Père Claude Piel.

**5 NOVEMBRE 2007**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES  
SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE RECYC-QUÉBEC  
RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR LA COLLECTE  
SÉLECTIVE 2005-2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de Recyc-Québec relativement à la compensation pour la collecte sélective 2005-2006.

**N.M.**

**DÉPÔT DE L'AUTORISATION À CÉLÉBRER LES MARIAGES DE  
MÊME QUE LES UNIONS CIVILES DE MONSIEUR LE CONSEILLER  
JEAN-MARC MALTAIS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'autorisation à célébrer les mariages de même que les unions civiles de Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais.

**N.M.**

**DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008 DE L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT**

**5 NOVEMBRE 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de s prévisions budgétaires 2008 de l'Office Municipal d'Habitation de Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME ANNE JONCAS À TITRE  
DE MEMBRE DU COMITÉ DE GESTION DU DOMAINE NATUREL  
DU LAC GALE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la démission de Madame Anne Joncas à titre de membre du Comité de gestion du Domaine naturel du Lac Gale.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE ET DE LA LISTE DES  
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2007-2008 D'ACTION  
CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance et de la liste des membres du Conseil d'administration 2007-2008 d'Action Conservation du Bassin Versant du Lac Bromont.

**2007-11-616**

**ENGAGEMENT À LA CRÉATION  
D'UNE ZONE DE CONSERVATION**

Attendu que la Ville de Bromont a demandé au Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs une autorisation afin de pouvoir réaliser le projet de réaménagement de l'échangeur nord de la sortie 78 ;

Attendu que la dite demande vise à obtenir une autorisation pour réaliser des travaux dans une zone humide et qu'il a été convenu de compenser la perte de superficie humide en créant une zone de conservation dans les environs des nouvelles bretelles ;

**5 NOVEMBRE 2007**

Attendu que dans la lettre du 20 juillet 2007 de monsieur André Legault Biologiste pour la Ville de Bromont, il y est spécifié que la ville de Bromont s'engage à décréter la zone conservée « zone de conservation » au schéma d'aménagement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Qu'il y a lieu de mentionner au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs que la Ville de Bromont s'engage à créer la dite zone de conservation dans ses propres règlements d'urbanisme et de demander à la MRC d'inclure la dite zone de conservation dans le schéma d'aménagement et ce dans les 12 mois suivant l'émission de l'autorisation par le Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Donald Lestage s'adresse aux membres du Conseil relativement à une pancarte illégale au coin de la rue de Gaspé et des Lilas concernant un projet domiciliaire.
- Monsieur Marc Serre s'inquiète concernant la ceinture de randonnée qui devrait être protégée lors du développement du projet immobilier Mont-Brome (Mario Ménard). Celui-ci viendra rencontrer Réal Girard.
- Monsieur Marcel Samson demande au Conseil le moment où seront effectués les travaux sur la rue Frontenac.
- Monsieur Jacques Lapensée s'interroge concernant les travaux sur la rue Lotbinière et désire savoir jusqu'où les travaux seront effectués. Il désire aussi que la Ville mette de la pression sur la Commission scolaire pour ne pas augmenter les taxes scolaires.
- Monsieur Lucien Lortie désire connaître le nombre d'employés à la Ville et il veut de l'information sur l'émission des constats d'infraction par le préventionniste.
- Madame Carole Dufort questionne le Conseil concernant la ceinture de randonnée, elle désire savoir qui paie pour le déplacement de la ceinture et demande ce que fera la Ville avec le surplus anticipé.

**5 NOVEMBRE 2007**

- Monsieur Jean-Pierre Barret désire connaître les actions de la Ville pour contrer la hausse de taxes scolaires.
- Monsieur Jean-François Dandenault pose des questions relativement au règlement sur la coupe d'arbres, puisqu'un citoyen coupe des arbres sur la rue Deux-Montagnes près de Huntington.
- Madame Ruth Dupont questionne le Conseil également sur la coupe d'arbres sur la rue Deux-Montagnes. Elle s'interroge sur la planification concernant l'école La Chantignole, puisqu'il manque des places. Enfin, cette dernière demande pourquoi Monsieur Nicolas Rousseau a-t-il reçu un prix.
- Monsieur Jocelyn Doyon fait une requête pour l'ouverture des terrains de tennis deux (2) semaines supplémentaires. Il demande également l'adoption d'un projet de loi pour réglementer l'éclairage supplémentaire.
- Madame Dugas mentionne au Conseil qu'elle attend depuis treize (13) mois la réparation du fossé en face du 48 Champlain.

**2007-11-617**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JACQUES DES ORMEAUX, GREFFIER PAR INTÉRIM